

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(11\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur M. Conte, 28 octobre 1872](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur M. Conte, 28 octobre 1872

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection** **Correspondant.e.s**

[Conte, M.](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (11)

Collation 2 p. (63r, 64v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur M. Conte, 28 octobre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/9397>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 octobre 1872](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Conte, M.](#)

Lieu de destinationMirepoix (Ariège)

## Description

### Résumé

Jean-Baptiste André Godin répond à monsieur Conte au sujet de son fils qui prétend à un emploi à l'usine du Famelistère. Godin ne donne pas suite à la demande de celui-ci et expose les motifs de sa décision : Godin avait accepté de donner un emploi de voyageur de commerce au jeune homme alors que celui-ci lui avait dissimulé des renseignements ; il lui a accordé des appointements pendant les quatre mois d'études qu'il a suivies au sein de l'usine du Famelistère ; le jeune homme a commencé à voyager pendant que Godin se trouvait à Versailles ; Godin a eu connaissance que ses frais de voyage, 20 F par jour, excédaient les frais des autres voyageurs de la manufacture, aussi l'a-t-il congédié. Godin fait le compte des effets que le jeune homme a laissé chez monsieur Berns, d'une moindre valeur que ce qu'indique monsieur Conte.

## Mots-clés

### [Emploi](#)

Personnes citées[Berns \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomConte, M.

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRéside à Mirepoix (Ariège) en 1872.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 18/11/2021  
Dernière modification le 26/04/2023

---

Quelques jours de repos  
Monsieur le Comte  
Je n'ai pas répondu à votre  
fils pour que mon réponse ne  
paraît être que la confirmation  
de ce que je lui ai déjà écrit  
et que ses prétentions ne paraissent  
devenir contraires à l'usage  
j'en ai donc écrit une demande simple  
à votre fils non sur les renseignements  
que j'en ai pu obtenir sur lui  
mais sur une que mon mari a connue  
de sa famille et surtout de son  
Monsieur, car votre fils m'aurait  
dissimulé les sources de ses revenus  
à son aise qui me sont parvenues  
un peu tard pour mon profit  
car ayant espéré faire un emploi  
je lui ai fait faire pendant quatre  
mois des études spéciales dans  
mon établissement pour lesquelles  
j'ai payé des appointements sans  
aucun fruit à en retirer  
mes dépenses pendant que  
j'étais en voyage les réduisant



pour l'aller que me sont  
parvenues a son sept. me ont  
oblige a quitter le bat. de  
expenses et aussitot j'ai écrit  
que ce jeune cadet de dépenses  
au delà de ce que mes petites  
voyages avaient jamais. Après  
les frais de voyage se sont a  
environ 20 francs par jour  
pendant tout son temps de voyage  
je ne pourrais lui continuer une  
somme si compromise de la sorte  
et les faits qui seraient produits après  
son départ suffiraient pour autre chose  
pour me convaincre

je ne puis trouver la possibilité  
des prétentions de revenir a Genève  
parce que je ne lui ai pas répondu  
je ne puis avoir assez fait de lui  
avoir permis de rentrer a mes frais  
sous le tout paternel

quant a ce qui se laisse  
M. Berne des employés me disent que  
qu'il pourrait y avoir pour un voyage  
de francs de l'ère et pour une trentaine  
de francs de mine effete, et dans tout  
de ce que deux ou trois. Dans  
tous les cas Berne est un homme  
qui a dépensé de surabondamment  
a sa charge les faits les plus graves  
on le dit a Paris mais je ne sais

pas bien de dire si c'est de l'argent ou si c'est de l'argent  
a quel point on en a besoin et si on en a besoin  
de l'argent ou si on en a besoin de l'argent  
de l'argent ou si on en a besoin de l'argent  
de l'argent ou si on en a besoin de l'argent